

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 juin 2023

Date de convocation et d'affichage : 23 juin 2023

DL-20230629-010

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro-salle Sidney BECHET, Place de la République, à Miribel sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint		X	Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint		X	Margaux CHAROUSSET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Tanguy NAZARET, 6 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Jean-Michel LADOUCE, 8 ^e Adjoint	X		Nathalie DESCOURS	X	
Georges THOMAS	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Annie CHATELARD	X		Emilie NGUYEN		X
Corinne SAVIN	X		Guylène MATILE-CHANAY	X	
Jean COMTET	X		Nicolas VANEL	X	
Hervé GINET		X	Antoine MATRAS	X	
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Jean-Marc BODET	Guy MONNIN
Anne-Christine DUBOST	Jean-Pierre GAITET
Hervé GINET	Jean-Michel LADOUCE
Annie GRIMAUD	
Sonia FAVIÈRE	Marion MELIS
Pascal GIMENEZ	Annie GRIMAUD (absente)
Vanessa GERONUTTI	Georges THOMAS
Margaux CHAROUSSET	Tanguy NAZARET
Patrick GUINET	Alain ROUX
Isabelle LOUIS COMME	Corinne SAVIN
Emilie NGUYEN	Josiane BOUVIER

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Annie CHATELARD	65,5 %	29	18	27



DOMAINE ET PATRIMOINE

Désaffectation et déclassement des parcelles AD1012 partie C et AD1014 - Rue des Prés

Jean-Pierre GAITET, Maire, informe l'Assemblée du projet de construction d'un immeuble de logements porté par la SCI l'Adagio situé sur les parcelles AD1125, AD1128 et AD1048 s'inscrivant dans le cadre de l'aménagement de l'Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) des Prés Célestin. La société est titulaire d'un permis de construire mais ces parcelles sont actuellement enclavées. Elle a donc sollicité la Commune afin de pouvoir accéder à la voirie publique du chemin des Prés en passant par les parcelles AD1012 partie C et AD1014 appartenant à la Commune (cf. plan en annexe).

Ces parcelles d'une surface respective de 155m² et 196 m² sont en nature de terrain vague et ne sont plus affectées à l'usage du public, leur accès ayant été condamné par des barrières.

L'article L2141-1 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques dispose qu'un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Il propose au Conseil Municipal de constater la désaffectation de ces parcelles et de prononcer leur déclassement. Il sera ensuite accordé à la SCI l'Adagio par délibération ultérieure des servitudes de passage sur ces parcelles.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

CONSTATE la désaffectation des parcelles AD1012 partie C et AD1014,

PRONONCE le déclassement des parcelles AD1012 partie C et AD1014,

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à cette procédure.

Voix pour	22
Voix contre	0
Abstentions	5

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 29 juin 2023

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

